

À l'attention du Collège communal d'Ecaussinnes,
Grand-Place 4
7190 Ecaussinnes

Par courriel : environnement@ecaussinnes.be

Objet : Observations dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de permis unique introduite par la SA TotalEnergies Petrochemicals Feluy

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de l'enquête publique relative à la demande de permis unique introduite par la SA TotalEnergies Petrochemicals Feluy, concernant le maintien en activité d'une entreprise de production de polymères d'une capacité de plus de 150.000 tonnes/an, je souhaite formuler les observations suivantes.

Considérations environnementales et sanitaires :

L'activité de TotalEnergies Petrochemicals Feluy est à l'origine d'une pollution chronique caractérisée par la dispersion de pellets polymères dans l'environnement. Cette pollution, toujours en cours, est causée par un processus industriel défaillant qui ne permet pas de contenir les matériaux sur le site. Les pellets se dispersent notamment via les eaux de ruissellement, le transport et le vent.

Cette situation entraîne une contamination avérée des cours d'eau tels que la Sennette (qui traverse Tubize), la Pignarée et le ruisseau des Neufs Viviers, ainsi que des berges, accotements routiers et parcelles agricoles. Ces contaminations représentent une atteinte grave à l'environnement et un risque pour la santé publique, notamment en raison de la présence de ces composés dans des zones cultivées.

Pollution aux PFAS :

Il est également avéré que le site est contaminé par des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS), dont les effets néfastes sur la santé humaine et l'environnement sont bien documentés. Des mesures ont révélé des concentrations préoccupantes en PFAS dans les rejets de l'entreprise vers le canal Charleroi/Bruxelles (1304,4 ng/l) et vers le ruisseau des Neufs Viviers (357 ng/l). Malgré cela, aucune mesure spécifique de traitement des eaux pluviales contaminées n'est proposée.

Signalements et rapports officiels :

De nombreux signalements ont été adressés aux autorités régionales depuis 2020. Un rapport de l'Institut scientifique de service public (ISSEP) du 30 mai 2023 confirme

la contamination et recommande un renforcement des conditions d'exploitation. Il insiste sur la nécessité de limiter la dispersion des billes plastiques et de maintenir les mesures de nettoyage en dehors des sites.

Recommandations et demandes

Afin de garantir la préservation de la santé et de l'environnement, je demande que les points suivants soient intégrés dans les conditions du permis :

1. **Prescrire des mesures de confinement complet sur site** des pellets polymères, afin d'éviter la poursuite des pollutions chroniques actuellement observées.
2. **Qualifier et objectiver la pollution historique** présente dans les milieux (cours d'eau, accotements de voiries, surfaces cultivées...) liée à la diffusion des pellets polymères, et proposer des mesures de gestion, de dépollution et de compensation du préjudice environnemental.
3. **S'assurer de l'absence de risque pour la santé** lié aux relargages chimiques éventuels de ces composés, ainsi qu'au risque de contamination du cycle de l'eau par des microplastiques.
4. **Renforcer les conditions d'exploitation** telles que préconisées par l'ISSEP et la Commune d'Ecaussinnes :
 - Nettoyage des camions exclusivement en intérieur ;
 - Chargement et déchargement des camions à couvert ;
 - Stockage des pellets uniquement dans des lieux couverts et fermés ;
 - Transport des pellets exclusivement en contenants fermés et scellés (contenants ouverts proscrits) ;
 - Mise en place de certificats de nettoyage préalable au chargement des camions.
5. **Intégrer dans les conditions d'exploitation** les opérations de nettoyage des voiries de la zone d'activité économique, la gestion des filtres dans les avaloirs, et les dispositifs aux points de rejet des égouttages publics dans les cours d'eau.
6. **Prendre en compte l'impact cumulé** et les interactions du processus intégré de production et de gestion des pellets polymères, opéré par quatre exploitants : TotalEnergies Petrochemicals Feluy, Polymers Contractor (Katoen Natie), Vos Logistics et Feluy Service Center.
7. **Améliorer le dispositif de filtration** pour garantir l'absence de pellets polymères dans les eaux de ruissellement.
8. **Prendre toutes les mesures nécessaires** pour garantir l'absence de risque pour la santé lié à l'exposition aux Composés Organiques Volatils (COV), incluant une campagne de mesures et l'analyse des effets cumulatifs avec les autres sources industrielles du zoning.
9. **Prendre toutes les mesures nécessaires** pour garantir l'absence de risque pour la santé lié à l'exposition aux PFAS, incluant une campagne de mesures

et l'analyse des effets cumulatifs avec les autres sources industrielles du zoning.

10. **Accorder une priorité absolue à la préservation de la santé des habitants**, en assurant l'absence de diffusion dans l'air ou dans l'eau de composés présentant un risque pour la santé ou l'environnement.

Conclusion :

Au vu de la gravité des impacts environnementaux et sanitaires, il est impératif que le permis ne soit accordé qu'à la condition expresse d'un renforcement significatif des conditions particulières d'exploitation. Il est également essentiel que des mesures de gestion soient mises en œuvre pour traiter la pollution historique et éviter l'extension des zones contaminées.

Je vous remercie de prendre en compte ces observations dans le cadre de l'instruction de la demande de permis.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Nom : [à compléter]

Adresse : [à compléter si souhaité]

Date : [à compléter]

Signature